

# **TEMPS DES ARTS DE LA RUE**

## **COMITE DE PILOTAGE**

**Mardi 18 octobre 2005**

**HorsLesMurs**

### **Compte-rendu**

#### **Membres présents :**

##### **Président du comité national de pilotage**

Yves Deschamps, ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture

##### **Représentants du ministère de la culture**

Marie MOREAU-DESCOINGS, conseillère arts du cirque et de la rue, collègue théâtre et spectacles, DMDTS

Elena DAPPORTO, Chargée de mission sur les Arts de la rue et les Arts du cirque, DMDTS

Agathe MAREUGE, stagiaire auprès d'Elena Dapporto, DMDTS

Françoise VOELCKEL, direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

Elisabeth CORMIER, présidente de l'association des conseillers théâtre des Directions régionales des affaires culturelles, DRAC Pays-de-la-Loire

Henri MAUREL, chargé de mission auprès d'Olivier Kaepelin, D.A.P.

##### **AFAA**

Stéphane NEGRIN, chargé de mission, Département des Arts de la scène, pôle théâtre, cirque et arts de la rue

##### **ONDA**

Jean-Christophe BONNEAU, secrétaire général

##### **Représentants des collectivités territoriales et associations des collectivités territoriales**

Alain VAN DER MALIERE, président de l'Assemblée des régions de France, commission culture

Pierre BOURGUIGNON, député-maire de Sotteville-lès-Rouen, président du Groupe d'étude sur les Arts de la Rue à l'Assemblée Nationale, président de l'association des Maires, villes et banlieues de France (AMUBF)

Isabelle LOURSEL, directrice du cabinet de Pierre Bourguignon, Ville de Sotteville-lès-Rouen

Monique KREPS-SELLAM, ex-chargée d'étude à l'Association des maires de France

Karine DELORME, maire-adjointe à la culture de Chalon-sur-Saône

##### **Professionnels et personnalités qualifiées**

Alain TAILLARD, administrateur de la Compagnie Jo Bithume

Philippe CHAUDOIR, maître de conférence à l'Université de Lyon 2, président de Lieux Publics

Christophe BLANDIN-ESTOURNET, chef de projet au Parc de la Villette

José RUBIO, directeur technique de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)

Thierry LORENT, La Cave à Théâtre, Compagnie Annibal et ses Eléphants

Maud LE FLOC'H, co-directrice artistique de la Compagnie Off, urbaniste

Fabrice LEXTRAIT, Atelier Jean Nouvel

Frédéric MICHELET, conseiller pour les arts de la rue à la SACD, Compagnie International Alligator

Nicole RUPPERT, directrice de Kulturbüro (Allemagne)

Bruno SCHNEBELIN, directeur de la Compagnie Ilotopie

Jean-Marie SONGY, directeur de l'association Eclat (Festival d'Aurillac - Le Parapluie)

Claude MORIZUR, co-directeur de la scène conventionnée Le Fourneau, à Brest

Ema DROUIN, directrice artistique du Deuxième Groupe d'Intervention

Pierre SAUVAGEOT, directeur de Lieux publics, Centre national de création des arts de la rue  
Jean-Raymond JACOB, auteur et metteur en scène de la Compagnie Oposito, président de la Fédération des arts de la rue  
Pascale CANIVET, coordinatrice de la Fédération des arts de la rue  
Jean DIGNE, président de HorsLesMurs  
Stéphane SIMONIN, directeur de HorsLesMurs  
Antoine BILLAUD, chargé de mission rue et cirque, HorsLesMurs  
Peggy DONCK, secrétaire générale, HorsLesMurs  
Isabelle DRUBIGNY, chargée de mission du Temps des arts de la rue, HorsLesMurs

● **Introduction par Yves Deschamps. Bilan de l'année 2005 (point sur la dynamique lancée au sein du milieu professionnel et auprès des collectivités territoriales, rencontre avec le ministre...).**

**Yves Deschamps.** Nous avons ce matin le plaisir d'accueillir Alain Van der Malière, qui représente l'Assemblée des régions de France. C'est une double joie car, si nous sommes réunis ici c'est aussi grâce à lui. Il a été le fondateur du Théâtre et des Spectacles, puis le premier, au ministère, à s'investir dans ce type de pratiques artistiques, que l'on méconnaissait souvent, voire même méprisait. Les premiers effets de cette politique qui accompagnait les professionnels de ce secteur ont été, notamment, la création du Centre national de création des arts de la rue à Marseille, la création de HorsLesMurs, la mise en place et le soutien de lieux de fabrication, le soutien de festivals et de compagnies... A ce titre là, nous sommes heureux de l'accueillir et de l'écouter car sa participation enrichira nos travaux, notamment grâce à sa position d'interface avec toutes les régions de France.

Nous avons commencé un tour de France des collectivités, avec parfois quelques complications. Certaines réunions sont très prometteuses. Pour d'autres, il faudra certainement une seconde réunion afin d'obtenir des décisions. Cependant, cette logique régionale nous a permis de constater qu'il y a une efficace mobilisation de tous les artistes et professionnels, dans toutes les régions. Les résultats de ces réunions en région sont psychologiquement, artistiquement, culturellement et financièrement parfois, payants. Il nous faut donc continuer (non pas forcément dans les 22 régions) de manière à prolonger le travail qu'a fait le ministère de la Culture en désignant d'abord 6 lieux nationaux de fabrication et de production. Cette année, le ministère en désigne 3 de plus. Il y en aura peut-être un dixième pour avoir un maillage harmonieux, structurant, consolidant et développant.

Ensuite, il faudra que nous envisagions, avec l'aide de M. Van der Malière, un travail de dimension interrégional. Il est peu imaginable que l'ensemble des régions puisse être doté d'un centre national. Il faut, je crois, se limiter à cette dizaine. En revanche, je pense qu'il est important qu'il y ait des partenariats interrégionaux, des cofinancements, concernant en particulier les résidences de création et les résidences de diffusion, car les arts de la rue nécessitent des dispositions particulières pour appréhender l'espace public, acteur à part entière de l'offre artistique. Cela ne peut se faire que par des cofinancements, des jumelages... De plus, ces régions ont une dimension internationale car elles ont des partenaires étrangers.

L'ordre du jour est chargé. Aussi, nous allons dès maintenant écouter Elena Dapporto pour qu'elle puisse nous présenter la suite d'un premier travail, dont nous avons eu les résultats au dernier comité de pilotage.

● **Point sur les crédits déconcentrés DRAC par DRAC.**

Elena Dapporto. Je vais prendre cependant une précaution par rapport à ces chiffres et parlerai sous le contrôle d'Elisabeth Cormier, présidente de l'Association des conseillers théâtre. Nous avons actuellement les remontées DRAC 2005, mais il faut comprendre qu'il n'est pas simple de repérer certains crédits affectés aux arts de la rue. Certains crédits sont difficiles à capter, comme ceux que consacrent certaines structures généralistes à des festivals multiples et variés. Celles-ci affectent une partie de leurs subventions à des manifestations parfois importantes, qui sont à considérer. Je pense en l'occurrence à la Scène nationale de Calais avec Jours de fêtes, rendez-vous très important pour les arts de la rue, qui n'apparaît pourtant pas dans les remontées DRAC en tant que tel. Ceci nous demande, en central, un travail assez fin de repérage entre ce qui remonte des DRAC et ce que nous considérons comme une activité subventionnée par le ministère pour les arts de la rue.

Ce qui est important de souligner est que le million attendu en crédits déconcentrés est pratiquement atteint. Les messages forts annoncés par le ministre à Marseille ont été entendus par les DRAC et la mécanique des crédits centraux et déconcentrés a fonctionné. Aujourd'hui on peut considérer qu'il y a 900 000 Euros affectés, en mesures nouvelles, au secteur des arts de la rue sur le million entendu, hors investissement, car je parle-là des crédits d'action.

### Les compagnies, l'emploi

Sur ces montants-là, on voit nettement que la part prépondérante a été affectée aux compagnies : 50 000 Euros, dont une part considérable à l'emploi. Effectivement, l'action en faveur de l'emploi constituait une des actions phares souhaitées par le ministre. Le souci des conseillers en DRAC était donc de voir quelles étaient les situations, compagnie par compagnie, pour répondre à la question de la rémunération de l'emploi dans ces compagnies. Au niveau des compagnies conventionnées tout d'abord, pour pouvoir stabiliser les emplois, notamment ceux des directeurs artistiques ou parfois administratifs. Au niveau des aides à la production ensuite, avec une augmentation des crédits affectés à l'aide à la production dramatique, ce qui a permis notamment de pouvoir mieux garantir la rémunération des répétitions.

La crise des intermittents a particulièrement touché ce secteur. Je dirais donc que ces chiffres montrent la volonté du ministère de prendre en compte l'emploi et les compagnies.

### Lieux de production

Les lieux repérés par le ministère comme centres nationaux de production<sup>1</sup>, aussi bien les 6 dont parlait Yves, que les 3 dirigés par des compagnies, ont reçu des mesures nouvelles par crédits centraux. Les DRAC sont venus en complément et, surtout, ils ont agi sur des lieux d'installation de compagnies qui s'implantaient sur le territoire. Mais les montants sont moins significatifs que ceux alloués aux compagnies, puisqu'il s'agit de 127 730 Euros.

Les 6 centres nationaux ont reçu 450 000 Euros et les 3 autres 25 000 Euros, chacun. Ce qui fait donc un total de 525 000 Euros. L'effort sur cette deuxième mesure phare du Temps des arts de la rue a donc été autant porté par des crédits centraux que déconcentrés. Il a donc été souhaité que les DRAC portent un regard plus attentif sur les réalités de territoire des compagnies.

### La diffusion

Le troisième volet est celui de la diffusion artistique. Il s'agissait d'inciter les festivals et d'autres opérateurs culturels à se lancer dans des saisons, avec une programmation de spectacles de rue. Nous en sommes encore aux prémices de cette démarche car le chiffre s'élève à 54 500 Euros de mesures nouvelles. On sent par-là le démarrage d'une nouvelle action qui doit faire ses preuves, trouver ses partenariats et les contextes propices dans le contexte historique de la diffusion des arts de la rue, c'est-à-dire les festivals. Aujourd'hui encore, les opérateurs et les collectivités territoriales sont plus immédiatement sensibles à une proposition de festival (voir le nombre de festivals entre mai et septembre en France) ou événements ponctuels, qu'à une proposition régulière sur la saison. Nous faisons face à toute une histoire des arts de la rue qui n'est pas celle du théâtre en salle.

Yves Deschamps. D'où la nécessaire complémentarité avec les Centres nationaux de production.

Elena Dapporto. Telle est la photographie de cette première année du Temps des arts de la rue. On voit bien les efforts qui traduisent les pivots principaux d'action initiés par l'Etat et qui ont trouvé leurs répondants dans le contexte territorial. On voit également le travail qui reste à faire, notamment sur les saisons. Le texte cadre sur les missions des centres nationaux qui est en cours de rédaction mettra l'accent sur cet aspect des choses. Les centres seront moteurs, impulseront cette politique. Mais il reste un travail capillaire à faire par rapport à d'autres opérateurs culturels, les scènes généralistes, qui devraient mieux participer à cet objectif. Il faudrait aussi croiser, additionner ces 54 500 Euros au 100 000 Euros consacrés en crédits centraux à l'action de l'ONDA pour qu'un programme spécifique de diffusion soit développé. Il concernait justement le développement de la programmation de spectacles de rue en saison, dans le réseau des scènes généralistes. Nous ferons bientôt un bilan avec l'ONDA pour savoir quel type d'action a été financé et mené et voir comment perfectionner ce système pour 2006.

Pascale Canivet. Beaucoup de questions sur les financements région par région sont posées par la profession.

Elena Dapporto. Région par région. Sur l'emploi, les lieux et la diffusion, on s'aperçoit qu'il y a des régions phares et d'autres qui émergent.

---

<sup>1</sup> Lieux nommés depuis Centres nationaux des arts de la rue

Ile-de-France. La promesse de 160 000 Euros de mesures nouvelles a été tenue car la DRAC annonce 162 700 Euros, dont 140 000 pour les compagnies.

Rhône-Alpes. 102 000 Euros de mesures nouvelles dont 77 000 Euros pour les compagnies (dont conventionnement de KomplexKapharnaüm d'environ 50 000 Euros).

Marie Moreau-Descoings. Il y a effectivement, sur la région, augmentation des conventionnements de compagnies et une aide particulière sur quelques bases dont celle de Palmira Archier. 200 000 Euros, en investissement, sont allés également sur le Kiosque à coulisses.

Elena Dapporto. Je termine tout d'abord sur l'ancien Titre IV, puis parlerai de l'investissement.

Bourgogne. 75 000 Euros, dont 60 000 pour les compagnies.

PACA. 75 000 Euros, dont 40 000 pour les compagnies (Générik vapeur, Ilotopie, la FAI AR). En central, la base de fonctionnement de la FAI AR a été consolidée et la DRAC a ajouté 15 000 Euros pour l'emploi.

Les régions qui émergent, dans le cadre du Temps des arts de la rue :

Franche-Comté. 60 150 Euros (Théâtre groupe, Lons-le-Saunier, les Chercheurs d'Air).

Basse-Normandie. 42 700 Euros. Dans ces régions-là, il s'agit souvent de l'augmentation des aides à la production dramatique.

Pour conclure, il y a, au minima, 900 000 Euros en DRAC qui ont été consacrés aux arts de la rue.

Marie Moreau-Descoings. Nous vous ferons le détail des autres régions en janvier.

Pascale Canivet. Sur les mesures nouvelles consacrées à l'emploi. Il y avait une enveloppe sur l'emploi aussi, le recoupement arts de la rue / emploi est curieux. Comment mesure-t-on les mesures nouvelles (Temps des arts de la rue) et les mesures générales consacrées à l'emploi. Cela peut être ressenti comme une double annonce.

Alain Taillard. On peut effectivement se montrer heureux que les arts de la rue voient leurs financements augmenter mais j'ai du mal, pour ma part, à mesurer la nature exacte des mesures nouvelles.

Elisabeth Cormier. Tout est globalisé (théâtre, arts de la rue, musique, danse, action culturelle...). Les DRAC ne reçoivent qu'une seule enveloppe. Ensuite, il appartient à chaque conseiller de demander à faire le détail. Ce qu'il est important de regarder est le budget N-1 et le budget N, alors que l'on a une amputation des crédits de 2,8 %.

Marie Moreau-Descoings. Il n'y a pas d'un côté des mesures pour l'emploi et de l'autre des mesures pour la rue. Le budget de l'Etat ne fonctionne de cette manière. En 2005, il y avait 9 millions de mesures nouvelles sur crédits centraux et 9 millions de mesures nouvelles sur crédits déconcentrés. C'est ce qu'il faut savoir. Par contre, il y avait un engagement du ministre sur une augmentation de 2 millions d'Euros, qu'Elena vient de vous transmettre.

Elena Dapporto. Lorsque le ministre annonce qu'un effort particulier doit être fait sur l'emploi, il ne parle pas de l'emploi en danse ou en théâtre, mais de l'emploi en général. On vient de voir que, sur le secteur des arts de la rue, ce problème de l'emploi est particulièrement sensible (crise 2003) et qu'un effort a été fait sur les compagnies de rue, sur ce qui était pour elles problématique, c'est-à-dire l'emploi. Ce n'est pas une façon d'habiller les chiffres mais bien de répondre à des besoins.

Yves Deschamps. A la fois pour les compagnies et leur structuration, et pour les centres nationaux de production, la création de l'emploi, avec l'aide de l'Etat, des régions ou collectivités publiques partenaires, est très importante. En effet, si l'on souhaite que ces centres développent la territorialisation, il faudra bien affecter des personnes compétentes à ce poste. Puisqu'il y a une politique de création d'emploi, ces emplois pour les arts de la rue devront être créés en nombre

suffisant, et pendant ce temps fort, car ils auront un effet de professionnalisation, de consolidation, capitale au développement des arts de la rue.

Elisabeth Cormier. Concernant le plan pour l'emploi que nous avons essayé de mettre en place dans les Pays de la Loire : nous avons créé ou conforté 19 postes, dont des directeurs artistiques de compagnies, en théâtre, arts de la rue, musique et danse. Nous avons considéré que 35% étaient à la charge de chaque structure et, sur les 65% restant, la DRAC couvrirait 40%. Ces postes ont coûté à la DRAC 100 000 Euros pour 4 mois (début du soutien à aujourd'hui). Ce qui veut dire qu'au total, ces 19 postes reviendront à 400 000 Euros pour la DRAC. Connaissant le budget de la culture et les difficultés que nous avons à soutenir les compagnies, la création, les lieux, il est très difficile de faire un véritable plan pour l'emploi. Nous avons demandé aux collectivités de nous accompagner. Il semble que le Conseil régional le fera.

Marie Moreau-Descoings. La statistique nationale pour l'emploi est 300 postes.

Fabrice Lextraît. Nous avons donc atteint les 2 millions. Mais ce qui paraît intéressant de savoir est l'origine de cet argent. Provient-il réellement des mesures nouvelles ou n'y a-t-il pas eu des déports à l'intérieur du budget de la culture. La profession se demande, d'une façon sage et juste, s'il est possible, statistiquement, économiquement, de vérifier qu'il s'agit bien de mesures nouvelles.

Elena Dapporto. Ce sont des mesures nouvelles. Ce million provient des 9 millions de crédits attribuées en DRAC 2005. Idem pour les crédits centraux.

Sur les investissements. Les quelques projets en cours :

Les Termes, Pronomade(s) : 963 000 Euros d'investissement.

Corbigny, Métalvoice : 100 000 Euros

Carabosse : 28 000 Euros

Transe Express : 200 000 Euros

La FAI AIR : 35 000 Euros

Soit un total de 1 326 000 Euros en investissement en 2005 (ancien Titre VI).

#### ● **Présentation des propositions des groupes de travail pour 2006.**

Yves Deschamps. Il faut là insister sur les mots-clé qui se retrouvent groupe par groupe et sur les transversalités. Je rappelle que les rapporteurs ont fait remonter au comité de pilotage, mi-septembre, les conclusions provisoires des travaux conduits depuis mai dernier.  
(cf propositions en annexe)

Groupe 1. Claude Morizur. Je souhaiterais que Patricia Demé, qui a mené le travail sur les Lieux de production, rejoigne notre groupe de travail. J'ajouterai que le projet des Métalvoice n'apparaît pas dans le document réalisé par HLM.

Ce que je voudrais faire valider aujourd'hui est la suite du travail que doit accomplir le groupe que je pilote, en dehors du travail mené sur les Centres nationaux de production avec la DMDTS et les 9 lieux concernés. Je propose que les compagnies qui portent un projet de lieu s'adressent au groupe de travail 1 et organisent une réunion de travail, dès lors qu'ils ont réuni les partenaires essentiels. Le groupe 1 se rend alors sur le lieu afin de découvrir et participer à la mise en place du projet. Ainsi, Métalvoice organise en ce moment une réunion à Corbigny.

Yves Deschamps. Cela nécessitera de la part du groupe que Claude rapporte d'inventorier les critères qui constituent le « label » centre national de production attribué par le ministère et lieux de fabrication de compagnies : savoir ce qui les différencie, pourquoi certains et pas d'autres, quels sont les critères artistiques, structurels, juridiques... Ce sont de vraies questions qu'il faut traiter.

Pascale Canivet. Je n'ai pas suivi l'ensemble du débat qui a amené à cette proposition, mais je me demande, d'après ce que j'entends, s'il n'y a pas substitution du travail des DRAC par ce groupe de travail.

Yves Deschamps. Je vous rappelle que, pour le moment, les réunions en région s'organisent en concertation avec les DRAC.

Claude Morizur. Ce n'est pas une décision du groupe mais une décision personnelle que je soumetts au comité de pilotage. C'est une démarche qui symbolise toutes les histoires singulières des 9 lieux désignés.

Groupe 2. Ema Drouin. L'idée de l'aide à la réécriture rejoint celle de la résidence de diffusion (proposition de Philippe Saunier-Borrell), c'est-à-dire de la réécriture d'un projet. Il y a aussi la volonté qu'il y ait, au sein des centres nationaux, la possibilité d'un travail de laboratoire et de recherche. Il nous a dit que cela se ferait.

Par ailleurs, dans le cadre des journées mises en place par la DMDTS (commissions, attributions), 5 jours, au mois de mars, à Comédie française, sont prévus par la commission, qui a décidé la présentation de 3 projets non exclusivement textuels, dont 2 sont des projets de rue. Ceci permettra de mettre en avant des projets arts de la rue auprès d'un secteur qui nous connaît mal.

Enfin, après la rédaction des propositions de dispositifs, le groupe travaillera sur les notions de répertoire et de trace.

Groupe 3. Alain Taillard. Le groupe continuera à creuser son axe principal, c'est-à-dire les mécanismes de compagnonnage (et non pas de mutualisation) : comment peut-on en sortir des principes de fonctionnement.

Je suis par ailleurs beaucoup interrogé par des compagnies porteuses de projets de lieux sur le lien au territoire : comment se construit-on par rapport à son territoire et comment, à partir de son expérience et de son implantation, structure-t-on un lieu dans un principe de lieu de fabrique et d'ouverture.

Groupe 4. Philippe Saunier-Borrell est absent, mais une réunion à Encausse-les-Thermes est organisée le 20 octobre (cf blog du Temps des arts de la rue).

Jean-Christophe Bonneau. Nous traitons de la question des résidences de diffusion, en effet. Nous avons aussi parlé de la manière dont on sort de la logique festivalière et de la création des partenariats entre des lieux pluridisciplinaires qui sont sous tutelle de l'Etat (CDN et scène nationales) et compagnies, en évoquant notamment la notion de commande publique.

Lettre d'information de l'ONDA n° 36 (blog et site) avec un cahier central sur la diffusion des arts de la rue.

Groupe 5. Pierre Sauvageot. Comme il n'y a pas d'opérateur désigné, le groupe travaille sur des constats, des états des lieux, propose des mesures, mais leur mise en œuvre est compliquée. L'action à l'internationale est diluée et pas toujours très évidente, à part celle de l'AFAA qui est précise. Je rappelle qu'il n'y a pas de mesure nouvelle fléchée sur l'international en 2005 et qu'il y a donc une forte attente sur 2006. Le bilan montre que l'accueil des artistes étrangers et la diffusion des compagnies à l'étranger sont des objectifs complémentaires et liés et constituent les deux mesures principales. Ce sont en effet des questions fondamentales : réciprocité, coopération et échange.

Les projets de coopération à long terme des compagnies françaises à l'étranger sont donc à soutenir. Ce que nous avons vu avec les compagnies c'est que, quitte à choisir, il valait mieux aller sur 10 ou 15 projets de coopération à long terme plutôt que faire du saupoudrage sachant que, par ailleurs, les arts de la rue français sont déjà très présents au niveau international.

Nous avons vu, à travers notamment le colloque d'Aurillac, que le réseau français est bien le réseau porteur principal au niveau de l'international, mais qu'il peut être ressenti comme un réseau fermé. L'accueil est donc à développer : possibilités de résidences d'accueil de compagnies européennes, étrangères... L'AFAA travaille sur un projet 2007 qui, pour l'instant, est en gestation.

Ce qui nous reste à faire est un croisement sur les politiques de coopérations internationales des collectivités. Le groupe, pour l'instant, a plutôt réuni un certain nombre de professionnels et artistes. Il faudrait que, dans les 2 mois qui viennent, une réunion puisse être montée avec collectivités. Ceci est compliqué car, évidemment, chaque collectivité mène sa propre politique internationale, mais il y a cependant une action importante à développer sur ce plan.

Par ailleurs, il y a un moment où la thématique de l'internationale aura besoin d'être croisée avec toutes les autres thématiques, puisqu'elles sont toutes liées. C'est une réflexion que le comité de pilotage devra avoir. Il faut, je pense, voir comment remodeler sa manière de travailler afin que les questions transversales puissent apparaître davantage.

Pierre Bourguignon. Sur le plan français, il y a deux réseaux de relation des collectivités locales à l'international : la Fédération des Villes jumelées et le Conseil des collectivités. Je transmettrai les coordonnées pour que nous prenions contact avec ces réseaux.

Jean Digne. Il y a une réelle politique de coopération en France. Le réseau d'observations et de propositions du ministère des Affaires Etrangères (l'AFAA étant l'agence de ce réseau) n'est pas à négliger. Par ailleurs, l'axe des collectivités est un axe qui ne se base pas forcément sur le culturel, mais se situe plus sur les notions de société et d'échange. Les arts de la rue, dans certains pays, ne sont pas constitués par les mêmes catégories. Ils sont souvent liés au cirque, à l'action sociale, à des phénomènes d'organisation culturelle et de société et ce de manière différente qu'en France. Ils n'ont pas non plus les mêmes conséquences sur l'urbain, l'esthétique, l'artistique, le religieuse... Il me semble donc essentiel d'apprendre et de comprendre d'autres logiques culturelles et de ne pas faire de l'international à partir de notre modèle. Il y a une philosophie d'approche et de compréhension de ce que cette mondialisation apporte. Il y a là un axe qui nous permettrait peut-être de voir, à travers les arts de la rue, les modifications du paysage du monde d'aujourd'hui.

Stéphane Négrin. Effectivement. C'est bien ce qui peut parfois faire peur aux membres du réseau culturel français. Ils n'ont pas d'a priori sur les arts de la rue, mais la difficulté pour eux est souvent de proposer du spectacle de rue dans une situation ou une ville qui présente un contexte particulier avec lequel ils ont à composer.

Pour compléter ce que dit Pierre Sauvageot sur les mesures nouvelles en 2006, le télégramme diplomatique dont nous avons parlé, visant à informer et sensibiliser tout le réseau culturel français au Temps des arts de la rue, va être envoyé dans les prochains jours. Il s'agit surtout de bénéficier du nouveau budget 2006 et inciter les postes à offrir des missions à des programmateurs étrangers lors des différentes manifestations en France et plus particulièrement lors des festivals de l'été. Par ailleurs, l'AFAA va s'associer à un réseau européen pour faciliter les rencontres professionnelles au niveau européen.

Jean-Marie Songy. Je partage aussi l'avis de Jean Digne, qui pose la question de l'importation des œuvres étrangères. Il est en effet très difficile d'extraire des actes artistiques liés à des cultures qui, arrivés en France, sont totalement hors contexte, incompréhensibles (voyeurisme parfois même).

Concernant, toujours, l'international, il y a deux niveaux : l'Europe, encore aujourd'hui, et le reste du monde. Les choses sont très différentes, notamment sur le plan de l'économie. On dit que le théâtre de rue français s'exporte bien. Je n'en suis pas du tout certain. Aujourd'hui, son exportation semble en plein déclin (international et grand international). Les statistiques de l'AFAA sont peut-être différentes, mais j'observe, puisque c'est mon rôle, tous les festivals qui arrivent en automne et en hiver sur l'hémisphère Sud notamment, et remarque que les compagnies françaises sont totalement absentes. En revanche, des compagnies espagnoles, allemandes, italiennes « envahissent » ces programmations car leurs tarifs sont beaucoup moins élevés. Il y a donc des blocages économiques, et non artistiques, qui se mettent en place pour les productions françaises. Les compagnies françaises qui tournent sont celles qui ont su garder une souplesse économique.

Karine Delorme. Je crois que les centres nationaux de production, qui formeront un maillage territorial, peuvent être des relais de la politique internationale. C'est un des biais par lequel les collectivités territoriales pourront être touchées. J'entends pourtant ce que dit Pierre Sauvageot. La visibilité par rapport à l'action internationale est en effet un réel souci pour les collectivités. On

risque d'avoir un certain nombre de surprises si l'on n'est pas en contact avec des collectivités étrangères.

Stéphane Negrin. Il y a quand même des conventions entre les collectivités territoriales et l'AFAA, notamment avec PACA, les Pays de la Loire et les Villes de Lyon et de Nantes. Il y a des collectivités territoriales, qu'elles soient municipales, régionales ou départementales, au sein desquelles l'AFAA engage des moyens pour la diffusion et la coopération à l'international, surtout dans le secteur des arts de la rue.

Yves Deschamps. Il me semble que cela est à développer, encore davantage, avec les collectivités qui auront sur leur territoire un centre national de production. C'est une priorité dont il faudra reparler dans le groupe Action internationale.

Pierre Sauvageot. Je pointais au début le fait qu'il n'y a pas d'outils existants. Lieux publics a proposé, à l'occasion du Temps des arts de la rue, de passer au stade de centre européen. Le réseau In situ a déjà la présence très forte de l'Atelier 231. Le réseau In situ 2 représentera plusieurs acteurs du secteur : la Villette, la Paperie, l'Abattoir, Pronomade(s) et l'AFAA seront associés comme partenaires-cofinanceurs. On a là un regroupement assez important, même s'il on connaît les limites d'un réseau européen.

Pascale Canivet. Peut-on réfléchir, dans les deux prochaines années, à un réseau qui ne s'appuierait pas sur les lieux ? (programmation par un collectif de compagnies française de créations d'artistes étrangers, association Rue du monde...)

Yves Deschamps. La Fédération, en tant que représentante des professionnels et des artistes, peut tout à fait mettre cette suggestion en chantier.

Groupe 6. Michel Crespin est absent.

Groupe 7. Philippe Chaudoir (cf. propositions en annexe). Quatre dimensions se dégagent des travaux du groupe :

- Appui et valorisation éditoriale, avec le repérage d'un certain nombre de démarches en cours. Il y a notamment plusieurs initiatives, en terme éditorial, qui sont en réflexion autour de formes numériques.
- Nécessité de prendre en charge dès maintenant des réflexions et des missions. On partage là les conclusions du groupe 6, c'est-à-dire le recensement des formations délivrant des enseignements (des modules de formation) sur les arts de la rue. Un état des lieux qui aurait également comme objectif de recueillir les travaux universitaires qui existent sur ce thème étofferait le fonds de travaux de HLM. HLM a mené un travail de recensement relativement conséquent des travaux existants.
- Réalisation d'un dossier technique qui tendrait à rassembler toute une série d'éléments sur la structure du secteur, les idées force qui l'animent, les esthétiques qu'il recouvre, etc. de manière à pouvoir engager un travail de valorisation auprès des acteurs, comme les médias par exemple et fournir une source d'information concentrée. Cela demande un véritable travail de conception. Quelqu'un doit être missionné pour réaliser cet important travail.
- Création d'un réseau français et européen, voire international, de chercheurs, travaillant sur l'art et l'espace public, rassemblant universitaires, chercheurs CNRS, chercheurs indépendants, personnes qualifiées... (une 40aine de personnes contactées). Ce réseau est déjà en place et s'appuie sur une unité mixte université / CNRS, mais sa pérennité est limitée s'il ne bénéficie pas d'un soutien financier.
- Meilleure connaissance de la structuration économique des compagnies, en lien avec le groupe 3. Il apparaît nécessaire, après les événements survenus en 2003, de procéder à la réactualisation de l'étude menée par Elena Dapporto et Dominique Sagot-Duvaurox. Ce type d'étude a un coût élevé. Comment peut-il être pris en charge ? On manque souvent de données fiables pour avancer sur ce qui est dit. Cette démarche serait donc importante par rapport à l'ensemble des groupes de travail.

Thierry Lorent. Ce qui apparaît, entre autres choses, à travers les conclusions de cette commission, c'est l'accompagnement des rencontres professionnelles en direction des élus. La DRAC Ile-de-

France soutient actuellement ce genre d'initiatives. La réflexion est essentielle, mais l'action l'est aussi.

Claude Morizur. Il faut également inclure, dans ce réseau de recherche, les « donateurs », c'est-à-dire tous ces pionniers, passeurs d'histoires singulières : association créée autour des Pronomade(s), les Mordus des arts de la rue du Pays de Morlaix... Ce sont des citoyens qui doivent avec leur place dans ce genre de dispositif.

Thierry Lorent. Il ne faut pas arriver à une opposition entre universitaires et gens de terrain. L'engagement est commun.

Philippe Chaudoir. Je suis d'accord, mais tiens cependant à souligner le réel intérêt de la part de la communauté universitaire pour ce champ. De nombreux travaux sont lancés. On peut rejeter cette approche ou au contraire essayer de se servir de cet intérêt.

Thierry Lorent. Je ne fais pas de discours populiste, mais trouve souhaitable d'avancer sur ces deux plans.

Karine Delorme. Je pense qu'il est absolument indispensable de redonner du sens à l'action, qu'elle soit menée dans les arts de la rue, ou qu'elle soit politique au sens large du terme. Il faudrait effectivement ne pas bâtir avec les chercheurs une tour d'ivoire. Les chercheurs ont besoin d'entendre notre réalité et se confronter à la société de façon frontale. Les arts de la rue, parce que ce sont des arts militants, qu'il y a une réelle énergie et une vraie liberté de parole, une parole citoyenne, est capable de fournir une réflexion qui redonne du sens.

Groupe 8. Jean-Raymond Jacob. Les propositions ont évolué depuis septembre. Il faut se rendre compte combien le débat peut être animé lorsqu'on parle de choses qui sont de l'ordre du rationnel, du structurant : trouver les outils nécessaires pour fabriquer nos spectacles et mettre des mesures en place... et combien les regards portés sur le métier peuvent être divers. Il faut souligner que des résultats tangibles apparaissent après ces 5 mois de réflexion. Réaffirmons aussi que le Carnet de route établi par la profession, il y a presque un an, suit son chemin. Mais il manque pourtant une parole, celle des artistes, car c'est eux qui font changer les choses, ouvrent des portes. L'événement fédérateur peut combler ce manque.

Un groupe de travail constitué de 6 « fabricants » ou inventeurs, appartenant à des formes d'écriture différentes et ayant des visions distinctes, s'est réuni début octobre à Marseille. La proposition de faire basculer une ville de midi à midi nous semble aujourd'hui insuffisante et réductrice. Nous proposons donc d'élargir l'événement à une semaine, du lundi au lundi, afin de couvrir au maximum le champ des propositions artistiques, qui sont par nature d'intervenir dans le quotidien, à la porte des gens. Ainsi, nous contaminerions progressivement la ville, ce qui nous amènerait, le vendredi, samedi et dimanche, à un embarquement collectif, une agitation publique, où la foule serait présente.

Il est aussi question d'élargir le groupe à 16 auteurs. Le conseil artistique est généralement un duo formé d'un artiste et d'un producteur. Pour l'instant, nous ne sommes pas sur ce schéma et devons sommes embrasser, à 16, l'ensemble de la profession. C'est aussi la première fois que le métier s'agitait de manière collective sur un propos artistique, alors que l'artistique, dans notre secteur, a plutôt tendance à diviser qu'à réunir. Mais nous sommes une des rares professions à pouvoir encore être capable d'inventer « un bateau de l'impossible ». Beaucoup d'entre nous souhaiteraient que l'on envahisse la France, que l'on soit présent partout. Mais ce projet devra obtenir les moyens d'être et de se faire alors que, pour l'instant, nous n'avons que les moyens de continuer à l'inventer et à l'écrire. Je reviens là sur la contribution de Fabrice Lextraire, qui m'a paru éclairante. Nous n'avons pas décidé s'il s'agirait d'un appel d'offre dirigé vers les villes. Nous sommes plus, pour le moment, sur une prospection en fonction de la manière dont nous mènerions notre histoire. Stéphane a fait, sur ce point, une proposition de sous-titre :

Stéphane Simonin. Il s'agirait de donner, autour de cet événement artistique et éphémère, une dimension militante et politique. Un certain nombre d'artistes disent ne pas vouloir être là uniquement pour faire la fête ni suivre une certaine politique (l'événement interviendra avant les

élections 07). Une proposition de sous-titre telle que « les artistes sont responsables de la ville de demain » ou « les artistes s'emparent de la ville » pourrait donc être faite.

Jean-Raymond Jacob. La prochaine réunion de ce groupe aura lieu dans le lieu de KompleXKapharnaüm pour creuser, notamment, cette idée.

Jean-Marie Songy. C'est une voie d'exploration importante, mais unique. Est-elle adoptée par le comité de pilotage ? Et peut-on imaginer que, dans quelques mois, cette voie s'avère fautive ?

Yves Deschamps. Pour le moment, il s'agit de propositions de travail. Les rapporteurs sont responsables de leur groupe et de ses initiatives. Ils proposent au comité de pilotage une mise en débat des propositions. Il est encore un peu tôt pour mettre aux voix l'approbation de cette « voie ». Au dernier comité de pilotage, il avait été acté par les membres présents que les 6 auteurs se rassemblent pour envisager le projet. Ils ont défini un programme de travail. Nous allons laisser le temps au groupe élargi de faire des suggestions (jusqu'au prochain comité de pilotage).

Claude Morizur. Nous sommes plusieurs à être assez irrités par cette proposition.

Karine Delorme. Je partage l'avis de Jean-Marie. On peut en effet se demander si on laisse cette proposition se développer jusqu'à ce qu'elle soit actée.

Jean-Marie Songy. Si le groupe 8 trouve les supports et les moyens de le faire, aucun problème ne se pose. Il faut simplement savoir s'il n'y a que cette voie unique. Si c'est le cas, je pense alors qu'il faut en discuter maintenant.

Yves Deschamps. Je tiens à vous rappeler que l'on a déjà eu un débat sur cet aspect des choses, à Aurillac. Sur les 4 solutions proposées par le groupe, cette proposition avait été choisie. A ma connaissance, nous n'avons été saisi par aucune autre proposition.

Claude Morizur. Je voudrais juste souligner que nous sommes là dans une situation où des artistes vont aller faire une proposition à des financeurs. Je pense qu'aujourd'hui on peut imaginer les projets différemment, en cofabrication avec les habitants. Quand un architecte propose un projet, dans le cadre du 1% par exemple, un regroupement d'habitants peut s'y opposer et faire une contre-proposition.

Bruno Schnebelin. Nous avons été assez vigilants, lors de nos réunions de travail, afin qu'il ne s'agisse pas d'un « événement » et que la proposition s'inscrive dans le temps. Nous avons même évoqué que 50 compagnies arrivent par surprise dans une ville. Nous proposons quelque chose d'ouvert qui associerait les écoles d'art, les Beaux-Arts, les musiciens locaux, etc.

Jean-Raymond Jacob. Une des images qui nous est renvoyée est l'aspect animatoire du théâtre de rue. Il est donc évident que la force de notre proposition n'ira pas dans ce sens. Certain propose un travail in situ, d'autre non... C'est l'ensemble des démarches qui seront regroupées pour faire basculer une ville.

Pierre Bourguignon. 2007 est un temps assez compliqué. Ce sera un temps de vie sociale. La grande règle du jeu pour nous tous est la démocratie, c'est-à-dire le fait que nous réglions les choses par le bulletin de vote. Que nous organisions un autre grand moment en 2007 ne s'avère pas simple. J'ai par ailleurs l'impression que l'on rétrécit ou, au contraire que l'on renforce, cela dépend du point de vue, la durée et la qualité de l'événement. Il me semblait que l'important était, à l'origine, d'aller vers l'événement. 2006 devait être le temps de l'apparition des éléments qui composeraient l'événement 2007.

Jean-Christophe Bonneau. Il y a une cellule de communication, dont je fais partie, qui pense à l'instauration d'une saison. Dans ce Temps des arts de la rue, il y a une phase de réflexion et de production de proposition pour définir une politique, puis une phase ponctuée par un certain nombre d'initiatives (colloques, publications, préparations d'événements...) sur le rythme d'une saison.

Stéphane Simonin. Vous avez tous eu une note jointe aux documents relatifs à ce comité de pilotage. On parle-là de la visibilité publique de ce Temps des arts de la rue. Il est vrai qu'elle se focalise sur l'événement fédérateur, car cela aura un effet d'attraction sur les médias, mais il faut cependant définir une stratégie par rapport aux temps de visibilité publiques, sachant que pour le moment c'est un temps de réflexion et de propositions très interne au milieu. Ce que nous souhaiterions valider aujourd'hui est l'annonce d'une saison publique (septembre à juin) de ce temps fort qui intégrerait l'événement dans sa phase de préparation. Autour de cette saison, il est important, à l'occasion du Temps des arts de la rue, de faire passer des messages forts afin de faire évoluer l'image des arts de la rue auprès des différents partenaires et publics, dont le grand public. C'est un enjeu essentiel. Nous y travaillerons avec Philippe Chaudoir et son groupe. Si la création artistique contemporaine et la fonction des arts de la rue dans la société sont au cœur des choses, la question des messages prioritaires à faire passer est importante.

Yves Deschamps. Je souhaite donner maintenant la parole à Alain Van der Malière.

Alain Van der Malière. Je représente l'Association des régions de France et sa commission culture. Cette commission n'a pas de permanent ; c'est une toute petite équipe. Chaque thème est piloté par une région. Par chance, c'est la Bretagne qui pilote la culture et c'est à ce titre que je représente et anime cette commission. Elle est présidée par Sylvie Robert, la vice-présidente de la culture de la région. Ceci explique quelques problèmes de disponibilité. La commission culture se réunit mensuellement à Paris. La première a fait un balayage de la totalité des questions d'actualité concernant la culture. Le spectacle vivant a souvent été abordé, mais de façon très générale et plutôt sous l'angle de l'emploi. Les focus thématiques n'ont pas eu le temps de se mettre véritablement en œuvre et la question du Temps des arts de la rue n'a pas encore été abordée. Je suis impressionné par la qualité de la réflexion et ce qui est produit par les groupes. Non seulement j'en ferai un exposé à la prochaine commission, mais je proposerai aussi volontiers que la commission puisse accueillir les représentants de comité national de pilotage (comité restreint).

Par ailleurs, il faut rappeler que l'ARF met en regard et en réflexion des politiques. Il ne faut pas imaginer que les 22 régions aient une politique commune. En revanche, les politiques des régions sont presque toutes en chantier, et c'est précisément le cas en Bretagne. Elles sont réexaminées de façon exhaustive avec la volonté de reconstruire à partir de l'héritage, mais en inventant des voies nouvelles, une politique culturelle basée sur le réel en mouvement. C'est donc le moment où jamais pour y entrer. Il y a un espace vacant qu'il faut dès maintenant occuper.

Enfin, dans cette politique qui se construit, c'est tout de même, majoritairement, le dialogue avec les artistes qui reprend le dessus. Ce dialogue direct évite les écrans et rétablit le débat entre le politique et l'artiste. Il faut donc être confiant dans le travail qui s'élabore. Et l'ARF, à chaque fois qu'elle pourra prendre une position commune, la prendra.

Jean Digne. Ceci montre bien que les élus, à la FNCC ou à l'ARF, souhaitent prendre la parole ou écouter celle des artistes. Comment le Temps des arts de la rue, ou la mission de HLM, peut-il se réenrichir en allant chercher d'autres sources de réflexion.

Jean-Raymond Jacob. Les arts de la rue sont réellement présents sur 13 régions de France, sur 22. 9 restent donc à contaminer. Il est donc important que la réunion que propose Alain Van der Malière ait lieu assez vite car il ne nous reste pas 2 ans, mais seulement une année. C'est en 2006 que les principales actions auront lieu.

Yves Deschamps. Il est donc important d'accorder les opinions sur l'événement fédérateur et de discuter de la saison 06 / 07 qui doit dès maintenant se préparer, à la fois sur le plan des programmations et des projets et sur le plan pécuniaire. Au-delà de l'irrigation du territoire, nous travaillons aussi sur 2 exercices budgétaires, qu'ils soient nationaux, régionaux, départementaux ou communaux.

Claude Morizur. Sur la notion de région, le groupe 1 a été témoin d'une initiative prise en Région Bretagne, il y a plus d'un an. On s'aperçoit du décalage entre la réflexion que nous menons dans les 9 groupes et la réalité. Le Temps des arts de la rue, en Bretagne, se décline d'une certaine

façon. Les 9 chantiers peuvent être des schémas d'implication des artistes mais aussi des passeurs. Cette parole doit aussi être portée par l'ARF afin qu'elle soit la même dans toutes les régions. La Fédération Ile-de-France y contribue.

Philippe Chaudoir. Sur la nécessité de se saisir de ce temps particulier, par rapport aux régions. Il est vrai qu'il y a, dans beaucoup de régions, une élaboration des politiques culturelles. En Rhône-Alpes, je participe à l'élaboration de cette politique en faisant partie de groupes de travail. Quand on fait le tour des régions de France, on s'aperçoit que, si ces réflexions prennent des formes différentes, elles sont en cours d'achèvement. Il serait important qu'un soutien soit donné à des initiatives en termes de rencontres professionnelles dans chaque région, en appuyant ce que fait la Fédération pour que l'on soit en phase temporelle avec l'élaboration des politiques régionales. Sur le terrain, pour l'instant, il y a une très faible compréhension de ce qu'est le Temps des arts de la rue, de ses composantes, de sa complexité. Ce travail d'information, au plan régional, est à faire d'urgence (1<sup>er</sup> semestre 06). Peut-être faudrait-il identifier rapidement, par une labellisation, les initiatives qui sont prises en régions pour bien faire comprendre qu'elles font partie d'un ensemble plus large qui est le Temps des arts de la rue.

Yves Deschamps. C'est ce que nous avons commencé à faire.

Jean-Raymond Jacob. La proposition de Stéphane, la saison générique, peut aussi le permettre car mettra en exergue toutes les actions menées en France en 06 et 07.

Stéphane Simonin. En termes de calendrier, ce que dit Philippe est important. Les professionnels ont largement commencé à solliciter les collectivités territoriales. Il est aussi nécessaire que des représentants nationaux (représentants du comité de pilotage) continuent à informer sur le Temps des arts de la rue, comme cela sera le cas prochainement en Midi-Pyrénées. Ceci pour appuyer et consolider le travail réalisé sur le terrain par les professionnels.

Thierry Lorent. La cellule de communication doit, en janvier, se décider sur la nécessité d'un label Temps des arts de la rue.

Groupe 9. José Rubio. La prochaine réunion a lieu le 7 novembre et nous échangerons sur les propositions, succinctes, que nous avons faites. Après avoir lu les autres propositions des groupes de travail, et en dehors des questions budgétaires, il y a deux choses qui me paraissent importantes. Il y a deux groupes de travail avec lesquels je souhaiterais échanger, celui piloté par Michel Crespin sur la formation, car les questions relatives à l'urbanisme, en termes de réglementation et de technique, trouvent un aboutissement au moment de la formation. Sur le groupe piloté par Philippe Chaudoir également car je pense que, s'agissant du guide et de la charte, il y a là un travail en commun à réaliser. Fero-nous un seul document dans lequel figurerait un chapitre dédié aux questions techniques et d'occupation d'espace publique ou un document indépendant qui assemblerait un certain nombre de cahiers (encore à voir).

Le prochain rendez-vous du groupe évoquera les recommandations ou la façon d'envisager l'espace public pour qu'il soit apte à accueillir toutes les propositions, y compris les gros événements que nous envisageons pour l'avenir. Il faut engrainer le domaine de l'urbanisme pour que, à l'avenir, les villes permettent d'être ensemble, à travers des espaces accueillants, sûrs. La charte rassemblera donc une série de recommandations. Le guide des bons usages, synthétique et pragmatique, serait lui une réponse aux questions posées par les artistes et organisateurs et permettrait de présenter autrement la réglementation, l'idée étant de montrer qu'elle n'est pas si contraignante.

Par ailleurs, j'invite les artistes à participer aux prochaines réunions du groupe.

#### ● **Présentation de la proposition de dispositif de soutien à la commande publique.**

Pour nous, ce dispositif est différent du fonds à l'écriture ou de la résidence de diffusion, d'où le choix du titre. Même si le terme est controversé, il a le mérite d'être clair. Et compréhensible. Dans cette idée de commande publique, il y a la question artistique. Il s'agit d'une reconnaissance des écritures éphémères des arts de la rue. Il ne s'agit pas de se concentrer uniquement sur cette

forme d'écriture, mais savoir écrire à l'échelle d'une ville des projets éphémères, de toutes sortes (feuilleton, contes urbains, installations...), est une spécificité des arts de la rue qu'il est important de reconnaître. On sait aussi que les arts de la rue sont un lieu de renouvellement des écritures. Les compagnies, à l'occasion de ces événements éphémères, ne font pas que répondre à des commandes, mais essayent des dispositifs, mettent au point des idées... il y a un aller-retour entre les écritures éphémères et les projets pérennes. Les compagnies européennes, qui ne bénéficient pas des mêmes soutiens à la création qu'en France, créent la plupart du temps leur spectacle grâce à la commande publique.

Il s'agit bien évidemment de projets portés en commun par des compagnies et des commanditaires. C'est un compagnonnage pour un projet spécifique.

La notion de nouveaux commanditaires est très importante. Pour l'instant, on se concentre sur la structuration du métier, et moins sur les nouveaux partenaires ou l'ouverture au reste du monde. Cette idée de commande publique peut-être l'occasion d'ouvrir le champ. Les nouveaux commanditaires sont, pour nous, les régions non repérées, les collectivités qui pour l'instant n'ont pas fait appel aux arts de la rue et les scènes qui s'y intéressent très peu. Ce dispositif leur permettrait de réaliser un premier événement d'envergure sur l'espace public. Les nouveaux partenaires pourront aussi être les comités d'entreprises. Certains se montrent extrêmement intéressés à inventer des projets spécifiques avec des compagnies de rue au sein des entreprises. On a là la possibilité de renouveler les commanditaires.

Mais qui met-on autour de la table ? Pour mettre les intéressés autour de la table, il faut partir de l'hypothèse d'un fonds à la commande publique et ensuite de se nourrir des propositions des uns et des autres.

Sur les questions de l'interdirectionnel et de l'interministériel. Le ministre, lors de notre rencontre avec lui, s'est montré très sensible à cette notion. Il a mentionné plusieurs fois l'importance du volet politique culturel de la politique de la ville. On voit bien que pouvoir associer à ce type de projet le ministère de la cohésion sociale et ses propres priorités, aurait un effet démultiplicateur sur le plan financier mais surtout sur le fond. On peut également imaginer que de grands mécènes se montrent intéressés.

Reste à savoir si ce fonds serait national, régional (financé par l'Etat et une région), interrégional (l'Etat et des régions). Stéphane et moi pensons qu'un fonds régional ou interrégional serait très long à mettre en place. Dans la fiche 15 sur le Temps des arts de la rue (conférence théâtre), est mentionnée la notion de zones pilotes. C'est donc un début de réponse de la part du ministère de la Culture à cette proposition.

Enfin, on s'est beaucoup questionné sur sa mise en œuvre : implication du terme « fonds », réflexion sur la logique de fondation, possibilité de dotation à un opérateur ou à une structure qui se verrait responsable de sa distribution, création d'une structure spécifique porteuse du fonds...

Nous militons pour que 2006 soit une année de préfiguration avec une dotation qui permette de lancer plusieurs projets et de travailler sur la structuration du dispositif (aspects juridiques, partenaires...)

Stéphane Simonin. La question du national ou régional est effectivement essentielle. Dans la note, il est préconisé qu'il soit national pour qu'il soit réellement incitatif (effet exemplaire). Le risque d'un dispositif régional est que chaque région impose sa philosophie étant donné qu'elle financerait la majeure partie du budget des projets. Symboliquement, ce dispositif aurait plus d'impact et de visibilité s'il est national. Il est question de travailler avec 2 ou 3 régions pilotes.

Yves Deschamps. Ce dispositif devrait donc être national et interdirectionnel. D'ici le prochain comité de pilotage, il faudra revoir sa mise en œuvre, la difficulté étant d'obtenir des financements provenant de différentes directions, voire même de plusieurs ministères. Les projets des compagnies, ceux des collectivités... peuvent être admissibles à ce fonds, à l'examen d'une commission gérant ce fonds, que s'ils sont déjà subventionnés par les collectivités locales ou territoriales.

Pierre Sauvageot. Il faudrait à nouveau discuter avec le cabinet du ministre de l'interdirectionnel et de l'interministériel. Il y a bien cette volonté, mais comment s'applique-t-elle ?

Thierry Lorent. Cette volonté existe au ministère de la Culture, mais qu'en est-il des autres ministères (Intérieur, Cohésion...) ?

Maud Le Floc'h. Cette mesure est intéressante car en phase avec ce que sont les arts de la rue aujourd'hui mais, pour qu'il y ait de nouveaux commanditaires, il est important que les maîtres d'œuvre ne soient pas ceux qui posent les contextes de la commande. Si le ministère de la culture se saisit de la question de l'espace public et affirme qu'il est un projet culturel à protéger et préserver, je crois que le ton serait donné. Les différentes directions et plusieurs ministères pourraient alors se saisir aussi de cette question, de cette position. Ce n'est pas à nous de frapper à toutes les portes. Je préconise qu'il y ait une grande opération nationale sur la question de l'espace public comme projet culturel, au sens très large du terme. Les arts de la rue sont pionniers en la matière.

Claude Morizur. Je trouve cette proposition extrêmement intéressante. Il y a là un terrain à explorer, à inventer. Mais il y a de nombreux espaces publics, forum, lieux d'échanges et de propositions à investir pour les passeurs et les artistes de rue, ce sont les nouvelles intercommunalités. La parole y est donnée à des personnes de la société civile pour élaborer collectivement des projets. Il s'agit typiquement d'espaces vacants qui peuvent faire l'objet d'une commande artistique.

Thierry Lorent. Cependant, la parole peut être détournée si elle n'est pas nationale.

Fabrice Lextraît. faut voir comment on peut lever des fonds plus lourds que ceux du ministère. Pour cela, l'interministériel a un certain savoir-faire depuis ces vingt dernières années. Il y a des personnes du ministère de l'Équipement, direction de la ville, qu'il serait intéressant à associer. Je pense aussi que les grands établissements d'aménagement qui existent pourraient être porteurs de cette initiative, car des expériences de ce type existent déjà chez eux (Ville de Nantes, la Défense, Nanterre). Il y a eu une réflexion sur le paysage urbain en général.

Jean Digne. Le modèle de l'Art Council, réunissant des personnes qualifiées issues de différents champs professionnels, est à étudier. Il ne faut plus, aujourd'hui, opposer collectivités territoriales et État. Il faut trouver un certain nombre de personnes (professionnels, universitaires...) ayant la capacité d'assurer la cohésion des propositions. Au-delà de la décentralisation qui est déjà faite, inventons un dispositif technique de conseil qui agit pour le compte des collectivités, qu'elles soient locales ou nationales. C'est l'occasion d'associer artistes et responsables à des décisions d'ordre public.

Nous reportons au 7 décembre les points suivants :

- Discussion des actions prioritaires pour 2006.
- Point sur la communication (cellule de communication et stratégie générale).

Visite de l'exposition « Wagons-Scènes » organisée par HorsLesMurs, en présence des architectes Nicolas Delon et Julien Choppin.

**TEMPS DES ARTS DE LA RUE**  
**COMITE DE PILOTAGE**  
**18 OCTOBRE 2005**

**ORDRE DU JOUR**

- Introduction par Yves Deschamps, président du comité national de pilotage.  
Bilan de l'année 2005 (point sur la dynamique lancée au sein du milieu professionnel et auprès des collectivités territoriales, rencontre avec le ministre...).
  
- Point sur les crédits déconcentrés DRAC par DRAC.
  
- Présentation des propositions des groupes de travail pour 2006.
  
- Présentation de la proposition de dispositif de soutien à la commande publique.
  
- Discussion des actions prioritaires pour 2006.
  
- Point sur la communication (cellule de communication et stratégie générale).
  
- Conclusions.

ci-joints :

- note sur le dispositif de soutien à la commande publique
- note sur la communication

## **Groupe1 « Les Lieux de production » par Claude Morizur**

Deux propositions en vue d'améliorer, dès 2006, les conditions de création et de production

1) via le programme "centres nationaux de production"

Les structures chargées par le Ministère d'une mission nationale d'accompagnement à la production doivent progressivement avoir les moyens de coproduire des créations dans le domaine des arts de la rue/arts publics, non seulement des compagnies ayant marqué l'évolution de ces dernières années, mais aussi celles qui apparaissent aujourd'hui à la croisée de nombreuses écritures et influences, réservant toujours une place singulière aux spectateurs. (suivant le texte-cadre en cours de rédaction)

Ces missions étant dénommées nationales, ceci entraîne une responsabilité particulière du Ministère pour doter ces structures de moyens adéquates. De façon réaliste et progressive, on peut imaginer au rythme du Temps des arts de la rue, l'évolution suivante :

>> 2005 : 50.000 € (acquis)

>> 2006 : 100.000 € (50 000 € reconduits de 2005 et 50 000 €, mesures nouvelles 2006)

>> 2007 : 150.000 € (100 000 € reconduits de 2006 et 50 000 €, mesures nouvelles 2007)

pour qu'à la fin de cette période de structuration des arts de la rue, les structures désignées soient réellement en capacité financière de participer à des montages de production.

Cette capacité budgétaire crédibilisera ce nouveau réseau d'accompagnement, au-delà de la reconnaissance personnelle, professionnelle ou de voisinage de tel ou tel lieu, et permettra à celui-ci d'entraîner d'autres réseaux existants (CDN, Scènes nationales, grands festivals...), au-delà de la diffusion, dans des montages de production.

Les calendriers font que plusieurs structures désignées "centres nationaux de production" sont, en cette fin d'année 2005, en cours de renégociation de leurs conventions triennales : l'accompagnement fort de l'Etat en 2006 incitera les autres partenaires territoriaux signataires à prendre leurs responsabilités en matière d'accompagnement à la production.

2) via un programme d'aide en région des structures pratiquant l'accompagnement de créations

Le Ministère s'est montré attentif en 2005 au développement d'un certain nombre de projets singuliers d'espaces de travail spécifiques, fortement ancrés dans leurs territoires et qui pratiquent des accueils en résidence. Ces projets portés par des compagnies ou des équipes médiatrices se reconnaissent souvent sous l'appellation "Lieux de fabrique arts de la rue". L'aide à ces projets doit être renforcée de façon significative et lisible dès 2006.

Le groupe de travail « Lieux de production » a prévu d'accueillir en son sein dès cet automne, les porteurs de ces projets.

## **Groupe 2 « Ecrire pour l'espace public » par Ema Drouin**

Suite aux rendez-vous de travail réalisés par le groupe « Ecrire pour l'espace public », il apparaît que deux éléments principaux sont à prendre en compte pour l'année 2006.

Tout d'abord :

-La mise en place **d'une Aide Spécifique aux Ecriture(s) pour l'Espace Public dédiée aux auteurs**

Cette aide permettra de soutenir les écritures pour l'espace public en tenant compte des temps de résidence in situ et des temps d'expérimentation.

-La mise en place d'une **Bourse Spécifique aux Ecriture(s) pour l'Espace Public**, dédiée aux projets durables ou éphémères.

Cette bourse initiée par la DMDTS en collaboration avec la SACD dès 2006 serait ensuite augmentée par l'apport des autres services du ministère de la culture (Patrimoine, Architecture et Arts Plastiques) ainsi que par d'autres ministères (éducation...)

Cette bourse serait accessible à des projets d'écriture(s) pour l'espace public portés par des collectivités territoriales, des compagnies de création ou des lieux de diffusion et de production.

Ensuite, le groupe « Ecrire pour l'espace public » réaffirme :

-La mise en place d'une **aide à la ré-écriture(s)** ou ré-adaptation liée à la diffusion des œuvres écrites pour l'espace public.

-La prise en compte du **temps d'écriture(s), d'expérimentation et de recherche au sein des lieux de fabrication dédiés aux Arts de la Rue.**

-La mise en place d'une **rencontre nationale dédiée aux écriture(s) pour l'espace public** ouvertes à l'ensemble des secteurs , Spectacle vivant, Arts Plastiques, Patrimoine, Architecture.

### **Groupe 3 « Consolidation, implantation et structuration des compagnies » par Alain Taillard**

À partir des rencontres effectuées, deux axes à développer prioritairement sur la saison à venir sont proposés :

Axe 1 : **Une étude socio-économique** portant sur le secteur des arts de la rue, avec comme axe central celui des compagnies. Il s'agirait en quelque sorte de réactualiser, puis d'élargir le travail réalisé il y a quelques années par Eléna DAPPORTO et Dominique SAGOT DUVOUROUX. En effet nous ne disposons plus aujourd'hui d'une véritable lisibilité de notre secteur, il devient indispensable d'aller au-delà de ce qui se donne à voir et d'en dresser un tableau exhaustif des conditions d'exercice, en termes de : emplois, financements (fonctionnement, création, diffusion...), structuration juridique, activités, pérennité des structures, modalités de fonctionnements (création, diffusion...).

Axe 2 : **Compagnonnage et mutualisation**. Il existe aujourd'hui dans le secteur des Arts de la Rue des expériences et réalisations de compagnonnage et de "mutualisation" : lieux partagés, services partagés et collectifs... Ces expériences représentent un véritable soutien au secteur et sont le gage des conditions de pérennité pour certaine structure. Elles peuvent également offrir les conditions nécessaires à l'aboutissement de projets émergents.

Trop souvent appuyées sur un partenariat local fragile, plus ou moins structurées en raison de leurs faibles moyens, il apparaît d'ores et déjà nécessaire d'envisager, sur des critères restant encore à définir, une aide au fonctionnement de dix à quinze structures (existantes ou en devenir) de ce type, sans d'ailleurs que ces aides soient exclusives d'autres aides : à la création, à la diffusion... La base de cette aide au fonctionnement, à concevoir sous la forme d'un conventionnement, pourrait être estimée à partir d'un coût de poste de coordination à un montant de : 25.000,00 € par an.

### **Développement, évolution et diversification des aides financières aux compagnies**

#### **En déconcentration ou en centrale (A voir, notamment dans le cadre de la loi lolf)**

Les conventionnements :

- demande de conventionnement de nouvelles compagnies ;
- demande de conventionnement à un plancher minimum (soit 150.000 € sur trois ans, **la chose semble acquise, mais bon...**) ;
- demande pour certaines compagnies déjà distinguées et reconnues artistiquement d'obtenir des financements au-delà du plancher lorsque leur infrastructure, leur développement, leur mode de fonctionnement et de création le nécessite ;

Les aides à la production :

- demande que les comités d'experts examinent les projets "Arts de la Rue", avec attention, **cette demande est récurrente, mais mérite d'être ré - affirmée**) ;
- demande, dans ce sens, d'une démarche incitative du Ministère vers les DRACs (**certaines DRACs envisagent de lancer des groupes, des temps de réflexions sur le sujet et destiné aux comités d'experts, il faudrait insister**).

EN CENTRALE

Demande d'évolution :

- **augmentation substantielle ;**
- attribution d'une partie à la **reconnaissance de jeunes compagnies ;**
- attribution d'une autre partie **aux grosses productions des compagnies non-conventionnées,**
- permettre **une aide aux projets spécifiques,** innovants en matière d'écriture sur l'espace public, une aide à l'expérimentation, un budget de laboratoire artistique en quelque sorte avec création d'un fond spécifique. Ce fond devrait ensuite être renforcé par des financements provenant d'autres partenaires tels que la D.I.V. et le MONUM.
- renforcer la mobilité des compagnies par **une aide à la mobilité et à l'itinérance** (titre VI : acquisition de matériel roulant...).

Un autre axe de réflexion, non spécifique aux Arts de la Rue, pourrait également être la création d'un dispositif d'accompagnement des projets émergents, sans passage obligé par la création d'une structure juridique, une sorte de **pépinière à projets** de création, ici nous rejoignons la première proposition liée au compagnonnage entre-autre.

### **TENTATIVE DE CHIFFRAGE**

<b>Jeunes compagnies</b>	:	500.000,00 € (25.000,00 € pour 20 projets, sur la base d'une aide sur trois ans), y inclure les expérimentations et laboratoires ;
<b>Itinérance et mobilité</b>	:	400.000,00 € (20.000,00 € pour une vingtaine de compagnies) ;

Mais en essayant à nouveau de globaliser, et dans un esprit de cohérence par rapport à l'ensemble des demandes et à leurs progressions sur trois ans, on pourrait dire qu'il faudrait faire progresser l'aide spécifique aux compagnies d'un montant d'environ 2 millions d'euros (les 900.000,00 € chiffrés ci-dessus, plus 1.100.000,00 € supplémentaires pour tout le reste).

## **Groupe 4 « Diffusion » par Philippe Saunier-Borrell**

Des différentes réunions thématiques et entretiens avec les professionnels (créateurs, diffuseurs, accompagnateurs...) réalisés entre mai et septembre 2005, il pourrait ressortir a priori quelques grandes lignes fortes autour desquelles des mesures nouvelles d'accompagnement incitatives pourraient être avancées par les services du Ministère de la Culture, dans le cadre de cette deuxième année 2006 du « Temps des arts de la rue ».

Des notions, qu'il conviendra de travailler plus précisément dans les semaines et mois à venir, reviennent en effet régulièrement et méritent une attention toute particulière. Provenant des particularités d'inscription et d'accueil de ces créations en diffusion ou de la capacité de développer des écritures sur un territoire, nous avons relevés trois propositions prioritaires :

- **Les aides aux Résidences de diffusion.** Ces dernières qui feront l'objet d'un temps de travail spécifique, le 27 septembre prochain de la commission n° 4 à HorsLesMurs, sont des périodes de *réinscription* et *réadaptation* de propositions déjà existantes (ayant été diffusées ailleurs, ce qui les distingue des Résidences de création) dans le contexte urbain, architectural, social, humain, culturel... dans lequel elles seront programmées. Ces temps de *réécritures* se font à la vue et au su de la population, en contact et en friction avec la réalité sociale, puisant là un sens supplémentaire en adéquation, écho ou détournement du contexte. Ces périodes de *confrontation* et *confortation* à l'espace, lieu de la diffusion et ces actions en liaison directe avec les habitants offrent ainsi les conditions et les bases d'une rencontre avec un public élargi aux dates véritables de la diffusion. Bien évidemment, les coûts de ces Résidences de diffusion alourdissent considérablement la diffusion elle-même des propositions artistiques et sont parfois les causes rédhibitoires de leur non diffusion. Proposition pour 2006, une ligne nouvelle de 240.000 € pour accompagner cette priorité. (réparti au projet)
- **Les incitations à sortir des logiques festivalières et d'ouverture de saison.** Pour faciliter l'accueil de spectacles des arts de la rue au **cours des saisons**, des aides spécifiques pourraient être débloquées :
  - 1) pour les structures ou festival soutenant une diffusion territoriale, réellement distincte et séparée dans le temps de leur festival annuel afin d'éviter le simple effet du « festival étalé » en amont et aval des dates habituelles.
  - 2) pour les structures dites généraliste (scènes. nationales, conventionnées, CDN, théâtre municipaux...) qui incluraient dans leur saison, parmi les autres propositions du spectacle vivant d'aujourd'hui, des créations des arts de la rue. Certains coûts supplémentaires et réels liés à l'accueil de ces spectacles peuvent constituer de véritables freins pour ces structures généralistes qui seraient cependant enclin à accueillir des arts de la rue. Par exemple, l'obligation de gardiennage des sites, la location de régies techniques (elles ne déséquiperont pas en effet, même temporairement leur plateau, et devront être amenées très souvent à louer du matériel extérieur) ou d'infrastructure (gradin, engins techniques...) sont autant de contraintes techniques et financières qu'elles ne connaissent pas à l'intérieur de leurs lieux.

Proposition pour 2006, une ligne nouvelle de 260.000 € pour accompagner cette priorité. (à voir comme est gérée les attributions, ONDA, commission... ?)

- **La notion de Commande publique.** L'évidente capacité des compagnies, structures et auteurs des arts de la rue d'écrire des moments et temps de diffusion unique sur un territoire, prenant son sens et sa force du contexte de cette diffusion, véritables pages éphémères de contes populaires jouant avec la mémoire collective et l'imaginaire d'aujourd'hui doit être stimulée et accompagnée.

Sur des projets associant des porteurs de projets territoriaux et des collectivités locales et territoriales, des compagnies professionnelles et des relais sur le terrain, des mesures spécifiques pourraient être engagées.

Proposition pour 2006, une ligne nouvelle de 100.000 € pour accompagner des commandes d'écriture, suivi en 2007 de 400.000 € pour leur réalisation sur le territoire.

**Groupe 5 « Action internationale »  
par Pierre Sauvageot  
premières préconisations**

Depuis mars 2005, 4 rendez-vous ont permis de rencontrer l'ensemble des programmeurs intéressés et un très grand nombre d'artistes. Le rendez-vous public lors de Chalon dans la Rue et le colloque international d'Aurillac ont considérablement développé la réflexion, et de nombreuses personnalités françaises et européennes ont été approchées individuellement. En revanche, le croisement avec les autres groupes de travail n'a pas été encore effectué.

Un développement européen et international des Arts de la Rue dès 2006 apparaît d'une importance considérable, et cela pour plusieurs raisons :

- Artistiques, car les possibilités de métissages, de projets en commun, de travail avec des populations et de transmissions sont multiples, et permettent de renouveler les formes de création. Les artistes français apprennent, dans les deux sens du terme, en travaillant à l'étranger.
- Politiques, car le soutien public français aux arts populaires, quoique restreint, n'en est pas moins exemplaire en Europe et dans le Monde. En prenant garde à l'autosatisfaction, la France peut être motrice dans ce domaine.
- Professionnelles, car le travail sur les réglementations de l'espace public ou sur le statut des artistes et techniciens est balbutiant.
- Intellectuelles, car les réflexions art/ville et art/fête sont peu partagées au niveau international.

Les Arts de la Rue français, à la fois dans une période de refondation et pilotes au plan international, ont énormément à transmettre à l'étranger, et énormément à gagner à se confronter à d'autres imaginaires ou d'autres contextes. Accueil des étrangers et diffusion à l'étranger sont des objectifs complémentaires et liés.

La question européenne est spécifique car l'Europe est déjà la zone géographique naturelle des compagnies qui s'y produisent fréquemment, car des réseaux européens se structurent, des créations métissées apparaissent, et que la politique culturelle européenne commence à prendre en compte ces formes artistiques. Une Europe ouverte peut être un tremplin pour amplifier les relations au reste du Monde. Le développement international passe par la structuration d'un politique européenne des Arts de la Rue.

Parmi les mesures nouvelles pour 2006, le développement international doit être prioritaire. Un effort financier de l'Etat serait nécessaire afin de développer une première série d'actions de coopération et d'aide à la mobilité pensées en termes de réciprocité et d'échanges :

- Accompagner plusieurs projets de coopération à long terme de compagnies françaises à l'étranger.
- Commencer l'accueil régulier des meilleures compagnies européennes et internationales pour des résidences de création ou d'adaptation.
- Ouvrir le chantier des questions réglementaires au niveau européen, et celui du statut des artistes et des techniciens.
- Créer un outil polyglotte de partage de la réflexion intellectuelle sur les relations art/ville et art/fête.

L'effort budgétaire pour 2006 pourrait avoisiner 300 000 € afin d'être à la hauteur de l'enjeu.

Par ailleurs, l'AFAA envisage d'entreprendre à partir de 2007 une opération exceptionnelle en s'appuyant sur les réseaux existants. L'AFAA qui sera associée étroitement à l'ensemble des actions nouvelles envisagées.

Parallèlement à ces nouvelles actions que l'Etat pourrait initier, une meilleure synergie entre les différents acteurs peut être organisée :

- L'ensemble des festivals et des lieux choisiraient en commun chaque année un pays ou une région du monde et inviteraient ensemble plusieurs compagnies.

- Une sensibilisation du réseau culturel français à l'étranger serait centrée autour des coopérations à long terme (métissages artistiques, échanges de savoir-faire, créations dédiées à un territoire...).
- Les dispositifs existants doivent être systématiquement mieux mobilisés (IETM, Banlieues d'Europe, fonds Roberta Cimetta, la Fondation Marcel Hicter, capacités des ambassades et de l'AFAA, Courants, jumelages de villes, priorités internationales des collectivités locales et territoriales...).

La question de la mise en œuvre reste ouverte : création d'un organe nouveau, aides multiples aux structures et compagnies, budget de coopération géré en centrale, ou mission nouvelle confiée à un opérateur déjà engagé sur ce terrain.

## **Groupe 6 « Formation et métiers »**

**par Michel Crespin**

Constats et évolutions

Le travail de la Commission "formation et métier" est plus lent. Ce n'est pas une priorité d'action immédiate pour une grande majorité du métier, bien que celui-ci reconnaisse maintenant son sens et son importance.

Pour autant, un certain nombre de dispositifs confirment leur volonté de participer au développement d'actions de formation spécifiques aux Arts de la rue. Pour quelques-uns, ce développement correspond à l'affirmation de l'une de leurs orientations culturelles.

C'est à partir de ces dispositifs volontaires et précurseurs que l'élargissement du "Paysage de formations" pourra se faire, s'il est soutenu.

### A) La formation supérieure FAI AR

Après trois années de préfiguration, la première promotion est accueillie depuis le mois d'avril.

- Après six mois d'activité, on constate un écart entre le prévisionnel initié par l'étude de définition et la réalité des charges nécessaires au bon développement pédagogique.

Un léger réajustement de sa dotation budgétaire devrait être envisagé. (exercice 2006)

- Il serait souhaitable de mettre à l'étude le principe d'une "bourse de vie » pour aider certains Apprentis, et ceci en fonction de leur situation sociale personnelle. (dispositif pour 2007)

- Dès 2006 il sera nécessaire de reprendre le "Tour de France de sensibilisation" (qui peut être européen) pour initier le recrutement de la seconde promotion. (exercice 2006 pour un soutien aux six relais nationaux)

### B) Les Centres Nationaux de production

#### 1) L'Atelier 231 à Sotteville-lès-Rouen

- L'Atelier 231 confirme son orientation de Centre de Formation avec deux cycles (une semaine chacun) de sensibilisation et d'approfondissement en direction des médiateurs et techniciens des AdR et les personnels territoriaux. Cette initiative se fait en partenariat avec le CNFPT. (Cf le compte rendu de la deuxième réunion de la Commission formation à Chalon sur Saône)

- L'Atelier 231 est aussi un Point d'Appui de l'itinérance de la FAI AR. Il organise dans le même temps un séminaire public.

L'Atelier 231 a retrouvé un financement de la DRAC pour cette mission.

#### 2) L'Avant Scène à Cognac

A accueilli lors de Coup de Chauffe 2005 une sensibilisation aux Arts de la rue (une journée) pour les personnels territoriaux de la région Poitou-Charentes. L'ARSV (Association Régionale du Spectacle Vivant), organisme de formation de Poitou-Charentes en a été le coordinateur pour le CNFPT.

Le plan triennal important annoncé par cette Région en faveur des Arts de la rue va conforter l'Avant

Scène, en relation avec l'ARSV, comme orienteur d'une politique diversifiée (personnels territoriaux, animateurs culturels, FAI AR...) dans le domaine de la formation en Poitou-Charentes et Aquitaine ;

#### 3) Le Fourneau à Brest

Bien que n'ayant pas précisé sa demande en 2005, le Fourneau prolonge sa politique de formation dans le domaine du multimédia par des stages généraux ou personnalisés et par l'accueil en, tant que Point d'Appui, de la FAI AR. (exercice 2006, un soutien analogue à celui de l'Atelier 231 serait souhaitable).

### C) Les ouvertures nationales

Sans revenir sur les initiatives déjà signalées et qui continuent leur travail de sensibilisation et de formation dans le champ de la pratique artistique de l'espace public (Ecole d'architecture de Nantes et Paris-Villette, ISTS à Avignon, Université de Montpellier III, ...), signalons de nouvelles ouvertures.

### 1) CNFPT

Sotteville en Haute-Normandie, La Garde en PACA, Cognac en Poitou-Charentes, le CNFPT associé ou non à des structures spécifiques Arts de la rue, complète son dispositif national de formation des personnels territoriaux par des cycles plus ou moins longs dédiés aux Arts de la rue.

### 2) ENSATT à Lyon

Engage fin 2005, une semaine de sensibilisation aux Arts de la rue pour une formation courte de Directeur Technique dans le cadre de la procédure de formation professionnelle continue.

### 3) Université Paris I-Panthéon-Sorbonne

A créé un DESS (qui se transforme en Master) très orienté sur les pratiques artistiques et culturelles d'espace public.

### D) Les ouvertures internationales

Depuis deux ans, des discussions sont engagées avec certains organismes internationaux de diffusion des Arts de la rue. Ils nous interpellent pour développer des cycles de formation Arts de la rue dans leur pays respectif. Cette demande touche les secteurs professionnels qu'universitaires.

Demandes repérées : Espagne (Barcelonne, Valladolid), Hollande (Terschelling), Roumanie (Sibiu).

### E) La profession artistique

Une troisième rencontre de la Commission aura lieu en octobre à Paris sur la formation continue professionnelle engagée par un certain nombre de compagnie AdR au plan national. Cette rencontre ouverte à toutes les compagnies qui développent des stages (conventionnés AFDAS ou pas) feront le point sur leurs démarches pour dégager des lignes de forces d'interpellation auprès des partenaires institutionnels.

Remarque : signalons la démarche de quelques compagnies qui initient à l'étranger (Afrique...) et, souvent avec l'aide de l'AFAA, des cycles originaux de sensibilisation ou de formation Arts de la rue liés au contexte local dans lequel ils sont plongés.

### Conclusion

Ce constat ne tient compte que de ce qui a été signalé à la Commission formation et métier. Il existe certainement d'autres initiatives intéressantes, aussi nous nous joignons à la proposition de la Commission N°7 sur le fait d'engager :

«Une mission de recensement des formations délivrant des enseignements ou des modules de formation sur les arts de la rue. Cet état des lieux, sous forme d'enquête, a également comme objectif de recueillir les travaux universitaires souvent ignorés sur le thème et d'inciter les formations universitaires à développer l'enseignement et la recherche dans le champ. »  
(exercice 2006)

## **Groupe 7 « Connaître et mieux faire connaître les arts de la rue » par Philippe Chadoir**

Relevé de conclusion partiel

A l'issue des trois réunions du groupe de travail n°7, il ressort, au-delà du travail de fond et dans la durée, quatre préconisations ayant des implications en terme de budget à engager pour l'exercice 2006.

1. Mettre en place une ligne budgétaire affectée à un ensemble d'activités éditoriales et de valorisation scientifique. Le groupe de travail a repéré (ou est à l'initiative de) quelques projets d'édition tels que la réalisation d'un « Découverte Gallimard », celle d'un ouvrage dans une collection du CNDP, un numéro de Théâtre Aujourd'hui sur le thème des Arts de la rue. Dans ce cadre également pourrait s'inscrire un appui à la collection « Carnet de rue » (éditions L'Entre-temps). L'année 2006 devrait également être le moment de mise en œuvre de rencontres professionnelles et de colloques sur le thème et il convient d'en envisager le financement.

2. Prendre en charge le financement d'une double mission

- mission de recensement des formations délivrant des enseignements ou des modules de formation sur les arts de la rue. Cet état des lieux, sous forme d'enquête, a également comme objectif de recueillir les travaux universitaires souvent ignorés sur le thème et d'inciter les formations universitaires à développer l'enseignement et la recherche dans le champ.

- mission de réalisation d'un « dossier technique » rassemblant l'état des savoirs sur la structure du secteur, les idées forces qui l'animent et les esthétiques qu'il recouvre. Ce document est une base indispensable pour toute action ultérieure de sensibilisation.

3. Participer au soutien de la logistique pour la création d'un réseau de recherche (Université, CNRS) rassemblant les chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants impliqués dans des recherches sur l'art et l'espace public. Ce réseau, actuellement en voie de constitution informelle, nécessite, pour être efficace et déboucher sur la réalisation de recherches coordonnées, des vacations administratives, d'animation et de coordination scientifique.

4. Lancer, au côté des démarches entreprises (étude DMDTS sur les caractéristiques et l'impact des esthétiques des arts de la rue dans le spectacle vivant et étude DEP sur les publics du spectacle de rue), une étude socio-économique sur le secteur pour réactualiser et recontextualiser l'étude de Dominique Sagot-Duvaurox et Elena Dapporto, dont les données sont déjà anciennes.

## **Groupe 8 « Événement(s) fédérateur(s) »**

**par Jean-Raymond Jacob**

Point d'étape

Le groupe s'est réuni à trois reprises depuis sa constitution en mai 2005.

Après étude de diverses hypothèses, **une option est retenue : la création d'éléments multiples dans toute la France en 2006, qui prendront sens lors de leur assemblage en 2007 sous forme d'un événement unique en un lieu, une durée et un temps donnés.**

Le projet peut voir le jour selon les modalités suivantes :

- Prémisses : durant l'année 2006, proposition est faite aux 9 lieux identifiés comme de référence nationale -centre nationaux de production- (6 lieux de fabrique dirigés par des opérateurs culturels et 3 dirigés par des compagnies) de participer à la construction de l'événement en mettant des moyens logistiques, techniques, et d'espaces à disposition des équipes artistiques investies dans le projet, l'objectif étant d'inventer et de fabriquer neuf « objets » complémentaires appelés à se retrouver lors de l'événement « grand rendez-vous » en 2007. Cette mutualisation des moyens de tous ces lieux constituera sur l'hexagone un immense lieu de fabrique unique où se prépare un moment artistique national.

- Le grand rendez-vous : en 2007, proposition d'embarquement collectif et volontaire aux compagnies ou artistes de rues et techniciens indépendants à former une compagnie monumentale et éphémère pour interpréter la partition événementielle proposée par le collectif d'auteurs issu du groupe de travail « événement ».

- Pour accueillir ce moment, proposition est faite de lancer un appel d'offre en direction d'une ville qui souhaiterait mettre à disposition sa ville de midi à midi, pour qu'elle puisse être investie par cette immense compagnie.

- L'appel à candidature sera fait en étroite collaboration avec les associations d'élus représentées au sein du comité de pilotage. Il sera lancé auprès des communes de France au cours du dernier trimestre 2005. Les modalités et cahier des charges de cet appel restent à fixer.

-. Le collectif d'auteurs est composé de : Alain Beauchet (Cie Artonik), Bernard Bellot (Le S.A.M.U.), Pierre Duforeau (KomplexKapharnaum) Jean-Raymond Jacob (Cie Oposito), Bruno Schnebelin (Cie Ilotopie), Jeff Thiebaut (Délices Dada).

- Partenaire médiatique : le service de production des événements de France 2 nous a exprimé sa volonté de s'associer à l'événement.

- **La communication sur l'événement** sera faite en étroite collaboration avec la cellule de communication mise en place par le secrétariat du temps des arts de la rue.

- Etant donnée l'ampleur de l'événement, il s'avère nécessaire de trouver **une structure porteuse du projet**. La Fédération des arts de la rue, de par le réseau qu'elle constitue, son savoir-faire, et sa reconnaissance par le milieu professionnel est désignée comme étant l'outil le plus adéquat pour se charger de cette mission.

-La mise en œuvre de l'événement nécessite **des moyens financiers en 2006** à hauteur de 45000 euros. Cette somme sera consacrée au remboursement des frais des auteurs (déplacements, repas...), aux frais d'appel à candidature auprès des communes de France (annonces presse), aux supports de communication, et à couvrir le minimum de frais de logistique nécessaires pour préparer l'événement. Les frais afférents à la conception de l'événement seront avancés par la Fédération en 2005.

**Groupe 9 « L'occupation de l'espace public, l'environnement technique et la sécurité »  
par José Rubio**

- 4 mois de travail d'un(e) chargé(e) de mission sur la rédaction de la charte et du guide (4 500 € x 5) : 18 000 €
- Édition de la charte des grands principes à appliquer en matière d'urbanisme pour favoriser l'accueil sur l'espace public des arts de la rue et du guide des bons usages en matière de sécurité sur l'espace public et de sécurité du travail dans le secteur des arts de la rue, en coordination avec les interlocuteurs publics concernés (ministère de l'intérieur, ministère du travail, C.N.A.M,...)  
en 2000 ex : 10 000 €
- Frais de missions : 1 000 €